

	<b>SSQ - CSN</b>	
Catégories	Catégories 2 et 3	
Assurance santé/maladie	Santé I	obligatoire avec droit d'exemption
	Santé II	facultatif durée min. de partic.: 36 mois
	Santé III	facultatif durée min. de partic.: 36 mois
Assurance dentaire	Facultatif Durée min. de 36 mois avec droit d'exemption	
Assurance salaire	Obligatoire	
Assurance vie de base et MMA de l'adhérant	Facultatif	
Assurance vie de base du conjoint/des enfants	Facultatif	
Assurance vie additionnelle (tous types)	Facultatif	
S'applique à:	Tous les employés, sauf les retraités réembauchés	
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Occasionnel ou moins de 70% du TC	Santé I	1 mois après embauche
	Toutes les autres protections	3 mois après embauche
Admissibilité Ne vient PAS du réseau Poste 70% ou plus du TC	Toutes les protections	1 mois après embauche
Admissibilité Vient du réseau ** Tous statuts (occ, TC, TP)	Toutes les protections	Dès l'embauche
**Critères "Vient du réseau"	L'employé a démissionné d'un autre établissement public du réseau de la santé dans les 30 jours précédant son embauche	
	Si l'employé est encore à l'emploi d'un autre établissement, il est considéré comme un employé ne venant PAS du réseau.	